



VILLE DE COGOLIN

ARRETE DU MAIRE

N° 2022/1394

LIMITATION DE VITESSE 30 KM/H – RUE DU JUGE MICHEL

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2213-1, à L 2213-6,

Vu le code de la route et notamment les articles L 411-6 et R 411-4,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L 111-1,

Vu le code pénal et notamment les articles 131-12, 131-13 et R 610-5

Considérant qu'il convient de prendre les mesures propres à assurer la sécurité des riverains,

Considérant que l'instauration d'une limitation de vitesse de 30 km/heure rue du Juge Michel permettra de renforcer la sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Une limitation de vitesse fixée à 30 km/heure est instaurée rue du Juge Michel.

ARTICLE 2

Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/heure. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire pour l'application du présent arrêté sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Chef de la police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 9 décembre 2022

Le maire,

Marc Etienne LANSADÈ



Le maire,

Certifié, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Formalités de publicité effectuées le : 16/12/2022 N° 2022/711